



Un sinistre qui n'en finit plus

Par **LAURENCE38780**, le **22/02/2017** à **17:07**

Bonjour,

Ma maison a subi un sinistre expertisé il y a 1 an.

Depuis, la société de construction et son assurance decennale sont en conflit, le constructeur ne veut pas faire démarrer les travaux car il n'a pas assez de trésorerie et pendant ce temps là nos travaux de réparation ne démarrent pas.

Nous avons intercedé aupres de l'assurance decennale pour que le constructeur n'avance que sa part des travaux, l'assurance est d'accord mais malgré cela rien ne bouge.

Le constructeur a pris un avocat pour se defendre contre son assurance et nous, nous sommes au milieu de leur gueguerre, que faire ?

Par **morobar**, le **22/02/2017** à **18:51**

Bonjour,

La maison a donc été réceptionnée si je comprends bien.

Avez-vous appelé en garantie l'assurance D.O. ?

Par **LAURENCE38780**, le **22/02/2017** à **21:14**

Oui, elle a été réceptionnée. Le sinistre concerne deux extensions de la maison principale faites il y a 7 ans.

Le dossier du sinistre a été réglé très rapidement, aucunes contestations ni du constructeur ni de l'assurance DO mais depuis, le constructeur refuse de faire démarrer les travaux, la

trésorerie n'est qu'une excuse, la société a plus de 20 ans d'existence.

Par **morobar**, le **23/02/2017** à **07:47**

La DO n'implique pas le recours au constructeur d'origine.
S'il existe une controverse entre ce constructeur et son assurance, cela ne concerne en rien la D.O. dont je soupçonne l'absence de souscription ici.

Par **chaber**, le **23/02/2017** à **07:50**

bonjour,

[citation]Nous avons intercedé aupres de l'assurance decennale [/citation]

[citation] aucunes contestations ni du constructeur ni de l'assurance DO [/citation]il y a contradiction entre vos dires.

L'assurance Dommages ouvrage est souscrite par le maître d'ouvrage, vous-même. En cas de sinistre couvert l'assureur DO est tenu à indemnisation dans les 6 mois et traite lui-même avec l'assureur décennale.

La franchise prévue en assurance décennale ne vous est par opposable

[citation]Le constructeur a pris un avocat pour se defendre contre son assurance [/citation]Avez-vous connaissance des causes du litige?

[citation]le constructeur refuse de faire démarrer les travaux, la trésorerie n'est qu'une excuse [/citation]Tout à fait car il ne supportera que la franchise.

Par **LAURENCE38780**, le **24/02/2017** à **22:57**

Problème quasi résolu, l'assureur a montré les dents et la menacé de sanctions financières sur sa cotisation s'il ne débloquent pas les travaux et ça a marché, mardi on signe le doc pour. Nous restons prudent quand même tant que rien n'a commencé.

Par **chaber**, le **25/02/2017** à **07:05**

heureux pour vous